

**Initier l'utilisation d'un stylo injecteur  
pour une période de 18 mois.**

**ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)**

**Aux infirmières :**

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

**Aux pharmaciens :**

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse, en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire.

**PROFESSIONNEL(S) VISÉ(S) :**

Les infirmières et les pharmaciennes de l'UMF-GMF de Cité de la santé de Laval, du GMF Ste-Rose et du Centre régional du diabète de Laval.

**RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE :** Non

Si oui, lequel :

**CLIENTÈLE(S) VISÉE(S) :**

Les usagers diabétiques nécessitant un traitement à l'insuline.

**INTENTION(S) CLINIQUE(S)**

- Permettre aux usagers diabétiques d'avoir tout le matériel nécessaire pour l'administration de l'insuline en sous-cutanée.
- Faciliter l'auto-administration de l'insuline chez les usagers diabétiques.
- S'assurer que les usagers diabétiques qui s'administrent de l'insuline le font de façon sécuritaire.
- Permettre aux usagers de recevoir un remboursement d'assurance pour le stylo-injecteur et les aiguilles.

**CONDITION(S) D'INITIATION :**

- Usagers diabétiques nécessitant un traitement à l'insuline suivis par les professionnels visés
- Avoir une prescription d'insuline

**CONTRE-INDICATION(S) :**

Aucune.

**DIRECTIVE(S) :**

- Choisir un stylo injecteur et des aiguilles adaptés aux besoins de l'utilisateur et au type d'insuline prescrite.
- Faire l'enseignement du stylo injecteur.
- Compléter le formulaire de liaison afin que l'utilisateur puisse se procurer les composantes nécessaires à l'injection de l'insuline, pour une période de 18 mois, à la pharmacie communautaire de son choix.

EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

N° : OC-043

RÉVISÉE LE :

PAGE : 1

DE : 3

**Initier l'utilisation d'un stylo injecteur  
pour une période de 18 mois.**

**ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)**

**Aux infirmières :**

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

**Aux pharmaciens :**

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse, en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire.

**RÉFÉRENCE(S) AUX OUTILS CLINIQUES :**

- Millette, B., Toussaint, S., Demers H., Gros d'Aillon, F., Brusselaers, L. et Boucher, S. (2006). *Suivi systématique de la clientèle atteinte de diabète*. Laval : CSSS de Laval Unité de médecine familiale de Cité de la santé – Groupe de médecine de famille [document inédit].

**RÉFÉRENCE(S) :**

- Association canadienne du diabète. (2008). Lignes directrices de pratique clinique 2008 de l'Association canadienne du diabète pour la prévention et le traitement du diabète au Canada.. *Canadian Journal of Diabetes*, 32 (suppl. 2) : S1 à S225.
- Registered Nurses Association of Ontario. (2004). *Best Practice Guideline for the Subcutaneous Administration of insulin in Adults with Type 2 Diabetes*. Toronto, Canada : Registered Nurses Association of Ontario.

**EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009**

**DATE PRÉVUE DE RÉVISION :**

**N° : OC-043**

**RÉVISÉE LE :**

**PAGE : 2**

**DE : 3**

Initier l'utilisation d'un stylo injecteur pour une période de 18 mois.

**ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) OU PARTAGÉE(S)**

**Aux infirmières :**

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

**Aux pharmaciens :**

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse, en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire.

**PERSONNE(S) ET/OU INSTANCE(S) CONSULTÉE(S)**

- L'équipe médicale et professionnelle exerçant à l'UMF-GMF de CSL
- Dr Hélène Long  
Chef médical du Centre régional du diabète de Laval
- Maryse Pruneau  
Infirmière clinicienne, Centre régional du diabète de Laval
- Johanne LeBel  
Infirmière clinicienne, Centre régional du diabète de Laval et éducatrice certifiée en diabète
- Caroline Rivest  
Pharmacienne, Centre régional du diabète de Laval
- Marie-France Dubois  
Conseillère clinique DSI – 1ere ligne et services généraux
- Caroline Ducasse  
Conseillère clinique DSI – médecine métabolique

**RÉDIGÉ PAR**

**Solange Boucher**, inf. M.Sc.

Conseillère clinique en soins de première ligne, UMF-GMF de CSL

Date

**Hélène Demers**

Pharmacienne à UMF-GMF de CSL

Date

**RECOMMANDÉ PAR**

Comité sur l'application de la LOI 90- DSI  
Comité des activités professionnelles

2009-10-01

2009-10-26

**APPROUVÉ PAR**

Président du CMDP

  
Signature

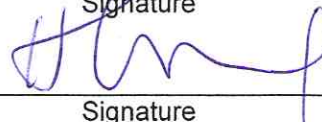
5/11/2009  
Date

Chef du département de pharmacie \*

S.O.  
Signature

Date

**Dr Hélène Long**, endocrinologue  
Médecin répondant \*\*

  
Signature

18/02/2010  
Date

\* Seulement pour ordonnance collective comportant des médicaments

\*\* Seulement pour ordonnance collective concernant la pratique dans la communauté (lien avec les pharmacies communautaires)

EN VIGUEUR LE : 5 novembre 2009

DATE PRÉVUE DE RÉVISION :

N° : OC-043

RÉVISÉE LE :

PAGE : 3

DE : 3